



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Réunion du Mercredi 29 mars 2023

Présents : Messieurs, Philippe DUPIN, Robert RITTIMANN,
Excusé : Jean Luc BIDART (Pdt), Christian LABORDE, Fabrice SIMON

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

CHALLENGE U13

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres **doivent être motivées et pas simplement au motif d'accord entre les clubs**. Les demandes doivent se faire au plus tard le mercredi 14H (réunion de la Commission du Foot Animation) précédant la date du match et **comportant l'accord du club adverse**. Ces demandes doivent être faites **par Footclubs**.

La Commission, rappelle que l'établissement d'une feuille de match (FMI ou papier) est obligatoire **AVANT le début de chaque rencontre**.

La fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13 et le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI (...) sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution et sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 24H **accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non utilisation**. (Art.17 des règlements sportifs du district).

Les joueurs inscrits sur la FMI et notés « N'a pas participé » seront considérés comme ayant participé dès lors que tous les remplaçants sont ainsi notés.

Rappel concernant la participation au challenge U13 (art.5 du règlement sportif « compétitions U13 ») :

- Les joueuses de catégorie d'âge U14F,
- Les joueuses ou joueurs de catégorie d'âge U13F et U13
- Les joueuses ou joueurs de catégorie d'âge U12F et U12
- Les joueurs de catégorie d'âge U11 (maximum 3). Ces derniers doivent remplir les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G de la F.F.F. pour participer aux rencontres. **En cas de non-respect de cette obligation, le club fautif aura match perdu par pénalité dans les conditions de l'article 171 des R.G de la F.F.F**

Considérant les perturbations subies par l'application FMI le samedi 25 Mars, la commission n'applique pas exceptionnellement les pénalités financières pour non transmission du « Constat d'échec ».



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

DEPARTEMENTAL 1

Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 24H)

Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match
Poule B	4	25733866	Cauderan Agja	1	Merignac Arlac Fce	2	25/03/2023

Demande de modification de rencontre (Footclubs)

- Match 25733878 CHARTRONS US 1 / MEDOC ESTUAIRE GJ 1 Poule B du 13/05/23
Accord des 2 équipes validé par la Commission pour avancer la rencontre au 10.05.23 à 17H30

Décisions administratives

- Match 25733863 LA BREDE FC 2 / GIRONDINS BORDEAUX 2 POULE B
La Commission applique l'article 168 des Règlements Généraux de la FFF et l'article 5 du règlement sportif « compétitions U13 » du district comme cela est rappelé en tête de chaque PV. La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de GIRONDINS BORDEAUX 2 (- 1 point 0 but). Pour l'équipe LA BREDE FC 2, 3 points 3 buts.

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
25 mars 2023	A	25689847	RIVE DROITE 33 FC 2	551473	Feuille de match mal remplie/non conforme	10,50€
	A	25690882	LA BREDE FC 1	505814		
	A	25690882	GIRONDINS BORDEAUX 2	500211		
	B	25733865	BORDEAUX RC 1	505572		
	C	25683327	RIVE DROITE 33 FC 1	551473		
	C	25683327	BORDEAUX ST JEAN ASU 2	525226		
	C	25688777	ANDERNOS SPORT FC 1	505701		
B	25733863	GIRONDINS BORDEAUX 2	500211	Match perdu par pénalité	52,50€	

*Tarifs et Amendes 2022/2023 du district de la Gironde

DEPARTEMENTAL 2

Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 24H)

Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match
D	4	25691045	Fc Coeur Atlantique	1	St Aubin De Medoc As	1	25/03/2023

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
25 mars 2023	A	25670042	ST EMILIONNAIS FCG 1	580630	Feuille de match mal remplie/non conforme	10,50€
	A	25670042	AMBARESIENNE ES 2	550784		
	C	25670097	G.J. CAZAUX LA TESTE 1	560926		
	C	25691686	FLOIRAC CM 1	500045		
	C	25691686	BOULIACAISE FC 1	505597		
	D	25689809	CREONNAIS FCC 1	549494		
	D	25689809	CHAMBERY RC 1	525600		

*Tarifs et Amendes 2022/2023 du district de la Gironde



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

DEPARTEMENTAL 3

Demande de modification de rencontre (Footclubs)

- Match 25683310 LIBOURNE FC 4 / ST BRUNO UNION FCS 1 Poule D du 06/05/23
Accord des 2 équipes validé par la Commission pour reporter la rencontre au 26.04.23 à 18H

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
25 mars 2023	B	25689736	ST ANDRE CUBZAC FC 3	505581	Feuille de match mal remplie/non conforme	10,50€
	B	25708108	CANEJAN ES 1	523444		
	B	25708108	STADE BORDELAIS 3	500021		
	C	25688009	GENSAC MONTCARET AS 1	550080		
	C	25690662	LOUBESIEN FC 1	505554		
	C	25688009	GENSAC MONTCARET AS 1	550080	Feuille de match en retard	42€

**Tarifs et Amendes 2022/2023 du district de la Gironde*

DEPARTEMENTAL 4

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
25 mars 2023	B	25689896	MEDOC ESTUAIRE GJ 1	581310	Feuille de match mal remplie/non conforme	10,50€
	B	25689896	APIS FOOTBALL 1	563836		
	D	25747340	ST AUGUSTIN CPA USJ 2	549491		

**Tarifs et Amendes 2022/2023 du district de la Gironde*

DEPARTEMENTAL 5

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
25 mars 2023	A	25670493	GIRONDINS BORDEAUX 3	500211	Feuille de match mal remplie/non conforme	10,50€
	A	25689370	TALENCE FC 1	580608		
	A	25689370	G.J. CAZAUX LA TESTE 2	560926		
	B	25691279	CENON US 5	511449		

**Tarifs et Amendes 2022/2023 du district de la Gironde*



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

DEPARTEMENTAL 6

Feuilles de matchs du 4 mars 2023 non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 24H)

Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match
M	2	25708426	Bruges Es	4	Arsac Le Pian Fc	2	04/03/2023

Courriels

- SP. CHANTECLER BDX (505674)** du 23 mars 2023 : courriel concernant la feuille de match du 4 mars 2023 contre Pauillac
La Commission prend note mais vous rappelle que la feuille de match papier de substitution doit être scannée et envoyée par courriel au service compétition. La Commission vous rappelle aussi que le District est domicilié à Cenon depuis le 2 février 2023.

Décisions administratives

ate	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
25 mars 2023	A	25689476	G.J. CAZAUX LA TESTE 3	560926	Feuille de match mal remplie/non conforme	10,50€
	C	25671548	PORTES ENTRE 2 MERS 3	553258		
	C	25671548	BEGLAIS CA 4	500110		
	C	25689285	CHAMBERY RC 2	525600		
	C	25689286	FLOIRAC CM 3	500045		
	C	25689286	ST MEDARDAIS STADE 1	505722		
	D	25671634	BORDEAUX RC 3	505572		
	D	25671634	GRADIGNAN FC 4	581856		
	D	25691224	CHAMBERY RC 3	525600		
	D	25691224	BEAUTIRANAISE AS 2	580441		
	E	25675262	TALENCE FC 2	580608		
	E	25691084	PORTES ENTRE 2 MERS 4	553258		
	E	25691084	ST BRUNO UNION FCS 3	544160		
	E	25691085	BEGLAIS CA 3	500110		
	E	25691085	PESSAC ALOUETTE FC 3	521899		
	F	25672876	CARBON BLANAIS CA 2	505560		
	F	25675362	NORD GIRONDE US 3	551006		
	F	25675362	GAUR. PEUJARD 2	530681		
	F	25681442	CUBNEZAIS FC 2	553035		
	I	25673075	GAUR. PEUJARD 1	530681		
	I	25673075	ST ANDRE CUBZAC FC 4	505581		
	I	25733525	LOUBESIEN FC 2	505554		
	I	25733525	ESTUAIRE HTE GDE FC 2	553257		
	J	25691700	LIBOURNE ROUGES 2	518683		
	J	25691700	ST EMILIONNAIS FCG 2	580630		
	K	25673181	CREONNAIS FCC 2	549494		
K	25673181	ST DENIS DE PILE US 3	518025			



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL
Procès-verbal de la Saison 2022/2023 U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

	K	25691295	LIBOURNE ROUGES 1	518683		
	L	25673206	FC COEUR ATLANTIQUE 3	582232		
	M	25708435	CHARTRONS US 2	542420		
	M	25708435	ARSAC LE PIAN FC 2	552034		
	G	25690999	SUD GIRONDE FC 1	551098	FMI transmise hors délai (Art.17) 26.03.23	42€
	K	25688009	GENSAC MONTCARET AS 2	550080	Feuille de match en retard	42€
	I	25733525	LOUBESIEN FC 2	505554		
	N	25739053	BORDEAUX A.C 2	500060	Forfait match (1er)	42€
4 mars 2023	M	25708427	BORDEAUX CHANTECLER 3	505564	Feuille de match en retard(+15j)	84€
	M	25708427	BORDEAUX CHANTECLER 3	505564	Feuille de match mal remplie/non conforme	10,50€

**Tarifs et Amendes 2022/2023 du district de la Gironde*

Jean-Luc BIDART
Président de la Commission Football Animation
et à effectif réduit

Philippe DUPIN
Secrétaire de la commission